



**PROCES VERBAL D'AFFICHAGE
CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 14 MAI 2018**

Extrait du registre des délibérations

Le 14 mai 2018, à 18h15,

Le conseil municipal de la ville de Caen, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, en l'hôtel de ville, sous la présidence de Joël BRUNEAU.

Date de convocation : 04/05/18

Suspension de la séance du conseil municipal de 18h45 à 19h15 suite à une coupure d'électricité générale.

N° - Présentation de l'Observatoire du commerce de Caen par Monsieur Benjamin CRIKELAIRE, directeur de l'Action Territoriale et de la Prospective à la Chambre du Commerce et d'Industrie de Caen Normandie

Projection présentée en séance.

N° - DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE SES DÉLÉGATIONS

N° C-2018-05-14/01 - PRÉSENTATION DES NOUVEAUX CONSEILLERS DE QUARTIER

Projection présentée en séance.

N° C-2018-05-14/02 - DOTATION DE SOLIDARITÉ URBAINE : RAPPORT SUR L'UTILISATION DES CRÉDITS 2016

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

ADOpte le compte-rendu d'utilisation des crédits de la Dotation de Solidarité Urbaine 2016 ;

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tout document permettant la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2018-05-14/03 - APPEL À PROJET 2018 - CONTRAT DE VILLE DE CAEN LA MER : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AU TITRE DE LA DIRECTION DE LA PROXIMITÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

APPROUVE, la mise en œuvre du programme d'actions 2018 du contrat de ville impliquant une participation financière du service Développement et Cohésion Sociale des Quartiers Prioritaires de la Ville de Caen de 172 000 euros, conformément à la répartition des financements par porteur et par action inscrits au tableau;

DECIDE de verser les subventions correspondantes figurant au tableau ;

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à ces actions et à négocier et signer, le cas échéant, les conventions correspondantes.

Vote : Unanimité

N° C-2018-05-14/04 - DIRECTION DE LA PROXIMITÉ - SUBVENTIONS AFFECTÉES 2018

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

APPROUVE la mise en œuvre de ces actions ;

ACCORDE les subventions affectées suivantes :

| | |
|--|----------------|
| MJC Caen Guérinière : | 4 000 € |
| Association Habitants Saint Jean Eudes : | 1 150 € |
| Caen Saint Jean Eudes : | 1 000 € |
| Association Village St Paul : | 1 950 € |
| Centre de loisirs TANDEM : | 1 000 € |
| Amicale boule loisirs St Paul : | 100 € |
| Zones d'Ondes : | 2 000 € |
| Fanfare Avenir Caennais : | 3 500 € |
| En Scène à Caen : | 800 € |
| Couleurs Habitants / Noël festif et convivial : | 1 500 € |
| Union Nationale des Combattants : | 300 € |
| Union Nationale des Parachutistes : | 300 € |
| Association La Centrifugeuz : | 2 150 € |
| Association Le Rognon : | 2 000 € |

AUTORISE le maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2018-05-14/05 - CORRESPONDANTS SOLIDARITÉ EMPLOI : VERSEMENT DE SUBVENTION 2018

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

DECIDE, d'accorder au Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Caen une subvention affectée de 25 000 € pour le financement du poste de Correspondant Solidarité Emploi intervenant sur le territoire communal ;

AUTORISE le maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2018-05-14/06 - RENOUELEMENT DE LA CONVENTION ENTRE LA VILLE ET L'ASSOCIATION AE 14 - 2018-2020

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

APPROUVE le renouvellement de la convention entre la Ville et l'association Animation Emploi Calvados ;

ACCORDE l'octroi d'une subvention annuelle de 15 000 € pour les années 2018, 2019 et 2020 ;

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Mme Amandine FRANÇOIS ne prend pas part au vote.

Vote : Unanimité

N° C-2018-05-14/07 - INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL : MODIFICATION N°3 DU PLU DE LA VILLE DE CAEN

Projection présentée en séance.

N° C-2018-05-14/08 - RECONVERSION DU SITE PALAIS FONTETTE - INFORMATION RELATIVE AU LANCEMENT DE L'APPEL À PROJET

Projection présentée en séance.

N° C-2018-05-14/09 - ÎLOT BELLIVET - ACQUISITION PAR LA VILLE DE CAEN DE LA PARCELLE KK N°114 À USAGE DE GARAGE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

APPROUVE l'acquisition auprès de M. et Mme VALANCOGNE du garage situé 4 rue Bellivet, édifié sur la parcelle KK n°114 de 18 m², ainsi que des droits attachés sur la cour commune cadastrée KK n°109 de 1 198 m², à hauteur de 22,72/1 000èmes ;

INDIQUE que cette acquisition s'opèrera moyennant le prix de 23 000 €, net vendeur, la ville supportant les frais d'établissement de l'acte notarié ;

AUTORISE le maire, ou son représentant, à signer l'acte d'acquisition ainsi que l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2018-05-14/10 - QUARTIERS DE LA GRÂCE DE DIEU ET DE LA GUÉRINIÈRE - ECHANGE FONCIER ENTRE LA VILLE DE CAEN ET CAEN LA MER HABITAT

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

APPROUVE l'échange foncier à intervenir entre la ville de Caen et Caen la mer Habitat aux termes duquel :

- la ville de Caen acquerra auprès de Caen la mer Habitat la parcelle non bâtie cadastrée NB n° 48, d'une superficie de 720 m², située en partie Sud de l'îlot Robillard-Foucher délimité par les rues Sir Alexander Fleming, Maurice Crépeau, Saint-André et Louis Robillard, en vue de la constitution d'une réserve foncière,

- Caen la mer habitat acquerra auprès de la ville de Caen, sous réserve des résultats des documents d'arpentage, des emprises de terrains de 831 m² environ à prendre aux dépens de la parcelle NB n°65, Place Louise de Marillac et de 604 m² environ, à prendre aux dépens des parcelles NB n°89 et 65, Rue Saint-André, de 97 m² environ à prendre aux dépens de la parcelle NC n°35 rue des Marchands, de 13 m² environ à prendre aux dépens de la parcelle NC n°45 Avenue Docteur Maurice Collin et de 9 m² environ à prendre aux dépens du domaine public déclassé, 1 Place de la Liberté,

DIT que les différentes emprises sont valorisées sur la base de 26 € HT/m² de terrain ;

INDIQUE que sur cette base, le terrain à acquérir par la ville est valorisé à hauteur de 18 720 € HT et que les différentes emprises de terrain à acquérir par Caen la mer Habitat à hauteur de 40 404 € HT, dégageant aux termes de l'échange foncier une soulte de 21 684 € HT, à la charge de Caen la mer Habitat ;

MENTIONNE que le montant définitif de la soulte sera ajusté, si besoin, au vu de la valeur des emprises à céder par la ville à Caen la mer Habitat, telles qu'établies sur la base des superficies résultant de l'établissement des documents d'arpentage ;

DIT que les frais d'établissement de l'acte notarié seront supportés par Caen la mer habitat, les frais d'établissement des différents documents d'arpentage étant pris en charge par la ville ;

AUTORISE le maire, ou son représentant, à signer l'acte d'échange et tous documents nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

**N° C-2018-05-14/11 - SECTEUR CALMETTE - CESSION D'UN TERRAIN À L'EHPAD JEAN-FERDINAND DE SAINT JEAN POUR SON PROJET DE TRANSFERT/EXTENSION
LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Après en avoir délibéré :

APPROUVE la cession au profit de l'EHPAD Jean Ferdinand de Saint-Jean d'un terrain situé rue du docteur Calmette / place docteur Laënnec, d'une surface de 4 768 m² environ, sous réserve du document d'arpentage. Cette emprise comporte les parcelles LW n°96, 138 et 144 et pour partie LW n°97 ;

STIPULE que le terrain cédé est destiné au transfert/extension de l'EHPAD Jean Ferdinand de Saint-Jean actuellement situé dans le quartier St Julien qui passera de 60 à 94 lits ;

PRECISE que les droits à construire affectés à la parcelle, sur la base du projet établi par l'architecte avant dépôt du permis de construire, sont estimés à 5 125,90 m² ;

MENTIONNE que la cession est consentie moyennant le prix de 200 € HT/m² de surface de plancher, représentant au vu de la surface de plancher aujourd'hui connue un montant de 1 025 180€ HT ;

DIT que le prix sera ajusté, sur la base de la valeur de 200 € HT/m² de surface de plancher, au vu de la surface de plancher résultant du permis de construire et de ses éventuels modificatifs jusqu'à la livraison du programme. Aucune révision de prix n'interviendra dans l'hypothèse où la surface de plancher serait inférieure à la surface de plancher ci-avant mentionnée ;

DIT que préalablement à la cession, la ville et l'EHPAD Jean Ferdinand de Saint-Jean procéderont à la signature d'une promesse de vente sous les conditions ci-avant exposées ;

PRECISE que l'ensemble des conditions suspensives de la promesse devra être réalisé au plus tard le 31 décembre 2018 en vue de la régularisation de la vente au plus tard le 30 janvier 2019 ;

INDIQUE que l'acquéreur supportera les frais d'établissement des actes notariés ;

AUTORISE le maire, ou son représentant, à signer la promesse de vente, puis l'acte de vente ainsi que l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2018-05-14/12 - CONCLUSION D'UNE CONVENTION AVEC L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE NORMANDIE POUR LA RÉALISATION ET ÉTUDES DIAGNOSTICS PORTANT SUR UN ENSEMBLE IMMOBILIER SITUÉ 105 BOULEVARD JEAN MOULIN À CAEN

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

DECIDE de conclure avec l'Etablissement Public Foncier de Normandie une convention pour la réalisation des diagnostics techniques et étude de maîtrise d'œuvre préalable à la démolition de l'ensemble immobilier situé 105 boulevard Jean Moulin à Caen ;

PRECISE qu'au titre de cette convention, une enveloppe maximale financière de 140 000 € HT a été arrêtée pour la réalisation des études techniques, le financement se répartissant comme suit : 40 % à la charge de la Ville (56 000 €), 35 % pour l'EPF (49 000 €) et 25 % pour la Région (35 000 €) ;

DIT que la convention précise les modalités de versement de la part incombant à la ville, la Ville supportant la totalité du montant de la TVA ;

AUTORISE le maire ou son représentant, à signer la convention jointe, ainsi que l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

**N° C-2018-05-14/13 - MOIS DE L'ARCHITECTURE 2018 - VERSEMENT DE LA PARTICIPATION
LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Après en avoir délibéré :

APPROUVE les termes de la convention de la présente délibération qui définissent les engagements de la Ville de Caen et territoires Pionniers et fixent le montant de la participation de la ville à 6 000 € TTC pour l'organisation du mois de l'architecture 2018 ;

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer la convention et tout autre document permettant la mise en œuvre de cette délibération.

Vote : Unanimité

**N° C-2018-05-14/14 - CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES N°2 ENTRE LES
COMMUNES DE CAEN, MONDEVILLE ET HÉROUVILLE-SAINT-CLAIR, LA COMMUNAUTÉ URBAINE
CAEN LA MER, LA RÉGION NORMANDIE ET LE SYNDICAT MIXE DES PORTS NORMANDS ASSOCIÉS
POUR LA MISE EN ŒUVRE D'UNE GOUVERNANCE PARTENARIALE AUTOUR DU PROJET CAEN
PRESQU'ÎLE**

Le CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

APPROUVE le projet de convention constitutive du groupement de commandes ;

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention ainsi que tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Vote : Unanimité

**N° C-2018-05-14/15 - PRESQU'ÎLE - CONTRAT DE MANDAT N°5 PORTANT SUR LA PROCÉDURE
D'APPROBATION DU PROJET D'INTÉRÊT MAJEUR - GROUPEMENT DE COMMANDES CONSTITUÉ
ENTRE LES COMMUNES DE CAEN, MONDEVILLE ET HÉROUVILLE-SAINT-CLAIR, LA COMMUNAUTÉ
URBAINE CAEN LA MER, LA RÉGION NORMANDIE ET LE SYNDICAT MIXE DES PORTS NORMANDS
ASSOCIÉS**

Le CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

APPROUVE le principe du contrat de mandat 5, qui sera signé par la ville de Caen, en qualité de coordinateur du groupement de commandes ;

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2018-05-14/16 - LANCEMENT DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE ENVIRONNEMENTALE POUR L'APPROBATION DU PROJET D'INTÉRÊT MAJEUR (PIM) CAEN PRESQU'ILE ENTRE LES COMMUNES DE CAEN, HÉROUVILLE-SAINT-CLAIR, MONDEVILLE, LA COMMUNAUTÉ URBAINE CAEN LA MER, LA RÉGION NORMANDIE, LE SYNDICAT MIXTE DES PORTS NORMANDS ASSOCIES, LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU CALVADOS, L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE NORMANDIE, LA SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE D'AMÉNAGEMENT (SPLA) CAEN PRESQU'ILE ET L'ÉTAT

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

DECIDE le lancement d'une enquête publique environnementale dans le cadre de l'approbation du Projet d'intérêt majeur Caen Presqu'île ;

DESIGNE la Préfecture du Calvados pour représenter l'ensemble des partenaires du projet d'intérêt majeur, pour procéder à l'ouverture et diligenter l'enquête publique ;

DESIGNE la SPLA Caen Presqu'île pour représenter l'ensemble des partenaires du projet d'intérêt majeur dans l'organisation de l'enquête publique auprès de l'Etat et pour centraliser ses résultats ;

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2018-05-14/17 - OPAH HABITAT INDIGNE ET PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE - ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

ACCORDE aux propriétaires qui ont réalisé des travaux dans le cadre de l'OPAH habitat indigne et précarité énergétique une subvention d'un montant total de 1 582 € ;

AUTORISE le maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2018-05-14/18 - MISE EN PLACE D'UN PROTOCOLE HABITER MIEUX PAR CAEN LA MER EN FAVEUR DE LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DES LOGEMENTS À CAEN - CONTRIBUTION DE LA VILLE DE CAEN

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

APPROUVE, le projet de "Protocole territorial d'aide à la rénovation thermique des logements privés" (programme Habiter Mieux), qui prévoit des crédits d'investissement pour la Ville de Caen à hauteur de 25 000 € maximum en faveur de travaux d'amélioration énergétique de logements privés ;

DIT que le projet de protocole pourra faire l'objet de modifications mineures ;

AUTORISE le maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération et tout avenant au protocole Habiter Mieux ne modifiant pas la participation financière de la Ville de Caen.

Vote : Unanimité

N° C-2018-05-14/19 - IMPLANTATION D'UNE LIGNE ÉLECTRIQUE SUR LE DOMAINE COMMUNAL - PARCELLE HH N°16, BOULEVARD GÉNÉRAL VANIER - CONVENTION VILLE/ENEDIS

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

AUTORISE ENEDIS à implanter, à ses frais, une ligne électrique souterraine d'une longueur totale d'environ 60 mètres sur la parcelle cadastrée section HH n°16 (espaces verts), boulevard Général Vanier à Caen ;

DIT que l'autorisation est consentie à titre gratuit pour la durée de l'ouvrage ;

AUTORISE les représentants d'ENEDIS à pénétrer sur la parcelle concernée pour la pose et l'entretien de l'ouvrage ;

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2018-05-14/20 - IMPLANTATION DE 7 LIGNES ÉLECTRIQUES ET DE 2 POSTES DE TRANSFORMATION ÉLECTRIQUE SUR LE DOMAINE COMMUNAL - PARCELLES IO N° 86, 89 ET 90, RUES DE TOURAINE ET D'AUTHIE - CONVENTIONS ENEDIS/VILLE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

AUTORISE ENEDIS à implanter, à ses frais, sept lignes électriques souterraines d'une longueur totale d'environ 30 mètres et deux postes de transformation électrique sur les parcelles cadastrées section IO n°s 86, 89 et 90, rue d'Authie et de Touraine à Caen ;

DIT que l'autorisation est consentie à titre gratuit pour la durée des ouvrages ;

AUTORISE les représentants d'ENEDIS à pénétrer sur les parcelles concernées pour la pose et l'entretien des ouvrages ;

AUTORISE le Maire ou son représentant, à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2018-05-14/21 - RECRUTEMENT D'AGENTS NON PERMANENTS POUR UN ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITÉ (ASA) À TEMPS COMPLET OU NON COMPLET

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

AUTORISE le recrutement d'agents non permanents pour un accroissement saisonnier d'activité à temps complet ou temps non complet en fonction des besoins exprimés ;

DIT que la rémunération s'effectuera par référence au 1^{er} échelon du 1^{er} grade du cadre d'emplois concernés sans aucune attribution d'un régime indemnitaire ;

AUTORISE le maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2018-05-14/22 - CONVENTION DE RENOUVELLEMENT DE MISE À DISPOSITION D'UN DIRECTEUR POUR ENCADREMENT DE LA FOURRIÈRE INTERCOMMUNALE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

APPROUVE les termes du renouvellement de la convention de mise à disposition du Directeur Santé Risques et Salubrité pour le suivi de la fourrière intercommunale jusqu'au 31 décembre 2018 ;

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer ladite convention, ainsi que l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2018-05-14/23 - ELECTIONS PROFESSIONNELLES 2018 - DÉTERMINATION DU NOMBRE DE REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL ET DE LA COLLECTIVITÉ AU SEIN DU COMITÉ TECHNIQUE (CT) ET DU COMITÉ D'HYGIÈNE SÉCURITÉ ET CONDITIONS DE TRAVAIL (CHSCT), MAINTIEN DU PARITARISME ET RECUEIL DE L'AVIS DU COLLÈGE DES REPRÉSENTANTS DE LA COLLECTIVITÉ.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré :

DÉCIDE de fixer le nombre de représentants dans les différentes instances dans les conditions définies dans le tableau susvisé ;

DÉCIDE de prévoir le recueil de l'avis des représentants de la collectivité au sein du comité technique et du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail ;

DÉCIDE de maintenir le paritarisme au sein du comité technique et du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail ;

AUTORISE le Maire ou son représentant, à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2018-05-14/24 - SUBVENTION AFFECTÉE - MJC GUÉRINIÈRE - VOYAGE EN ANGLETERRE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

ACCORDE la subvention affectée suivante :

MJC Guérinière.....1970 €

AUTORISE le maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2018-05-14/25 - ANIMATIONS ESTIVALES, PATRIMONIALES ET TOURISTIQUES DANS L'ABBAYE AUX- HOMMES - AFFECTATION D'UNE SUBVENTION 2018 À L'OFFICE DE TOURISME ET DES CONGRÈS CAEN LA MER - NORMANDIE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

APPROUVE le projet d'animation patrimoniale, touristique et culturelle proposée par l'office de tourisme et des congrès Caen la mer Normandie dans l'abbaye-aux-Hommes en saison 2018 ;

DÉCIDE d'attribuer une subvention d'un montant de 10 000 € à cette opération sur l'exercice 2018 ;

AUTORISE le maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2018-05-14/26 - DÉVELOPPEMENT DE LA RELATION CITOYENNE - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT DANS LE CADRE DU DÉPLOIEMENT DU DISPOSITIF "INFO MAIRIE PAR SMS" - ACCEPTATION DE LA SUBVENTION D'INVESTISSEMENT AU TITRE DE L'APPEL À PROJET IDEM DE LA RÉGION NORMANDIE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

PREND ACTE de la clé de répartition adoptée par délibération du 19 avril 2018 par la communauté urbaine Caen la mer qui s'appuiera sur les dépenses réelles opérées par chaque collectivité (communauté urbaine Caen la mer, Ville de Caen et C.C.A.S. de la ville de Caen) sur présentation des factures acquittées définies en dépense de fonctionnement et d'investissement ;

ACCEPTE l'attribution de la totalité de la subvention de fonctionnement d'un montant de 9 000,00 €. La dépense réelle opérée s'appuie sur une action engagée par la ville de Caen au travers du déploiement du dispositif "Info Mairie par SMS". Dans le cadre du développement de la relation citoyenne, la ville de Caen a mis en place un dispositif d'envoi par SMS aux habitants et usagers ;

ACCEPTE l'attribution de la subvention d'investissement à venir selon la clé de répartition retenue entre les trois collectivités en matière de ventilation de la dépense, à savoir :

- 45% pour la communauté urbaine Caen la mer,
- 45% pour la ville de Caen,
- 10% pour le CCAS de la ville de Caen

AUTORISE le maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2018-05-14/27 - PARTICIPATION À UN MARCHÉ RELATIF À L'ACQUISITION DES LICENCES MICROSOFT DANS LE CADRE DES CONVENTIONS GÉNÉRALES DE GROUPEMENT DE COMMANDES PROPOSÉES PAR CAEN LA MER

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

DECIDE de participer au marché relatif à l'acquisition des licences Microsoft dans le cadre du groupement de commandes proposé par Caen la mer ;

ACTE que la participation à la consultation engage la commune à exécuter le marché/accord-cadre correspondant avec la ou les entreprises retenues ;

APPROUVE l'expression des besoins de la commune ;

AUTORISE le maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2018-05-14/28 - PARTICIPATION À UN MARCHÉ RELATIF AUX PARE-FEUX INFORMATIQUES DANS LE CADRE DES CONVENTIONS GÉNÉRALES DE GROUPEMENT DE COMMANDES PROPOSÉES PAR LA COMMUNAUTÉ URBAINE CAEN LA MER

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

DECIDE de participer au marché/accord-cadre relatif aux pare-feux informatiques dans le cadre du groupement de commandes proposé par Caen la mer ;

ACTE que la participation à la consultation engage la commune à exécuter le marché/accord-cadre correspondant avec la ou les entreprises retenues ;

APPROUVE l'expression des besoins de la commune ;

AUTORISE le maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2018-05-14/29 - PARTICIPATION À UN MARCHÉ RELATIF AUX TÉLÉCOMMUNICATIONS DANS LE CADRE DES CONVENTIONS GÉNÉRALES DE GROUPEMENT DE COMMANDES PROPOSÉES PAR LA COMMUNAUTÉ URBAINE CAEN LA MER

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré :

DECIDE de participer au marché/accord-cadre relatif aux télécommunications dans le cadre du groupement de commandes proposé par Caen la mer ;

ACTE que la participation à la consultation engage la commune à exécuter le marché/accord-cadre correspondant avec la ou les entreprises retenues ;

APPROUVE l'expression des besoins de la commune ;

AUTORISE le maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2018-05-14/30 - PARTICIPATION À UN MARCHÉ RELATIF À L'ACQUISITION, L'INSTALLATION, LA MISE EN ŒUVRE, LA FORMATION, LA MAINTENANCE ET L'ASSISTANCE D'UN SYSTÈME D'INFORMATION GÉOGRAPHIQUE DANS LE CADRE DES CONVENTIONS GÉNÉRALES DE GROUPEMENT DE COMMANDES PROPOSÉES PAR CAEN LA MER
LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré :

DECIDE de participer au marché relatif à l'acquisition, l'installation, la mise en œuvre, la formation, la maintenance et l'assistance d'un système d'information géographique dans le cadre du groupement de commandes proposé par Caen la mer ;

ACTE que la participation à la consultation engage la commune à exécuter le marché/accord-cadre correspondant avec la ou les entreprises retenues ;

APPROUVE l'expression des besoins de la commune ;

AUTORISE le maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de cette délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2018-05-14/31 - PARTICIPATION À UN MARCHÉ RELATIF À L'ACQUISITION, L'INSTALLATION, LA MISE EN ŒUVRE, LA FORMATION, LA MAINTENANCE ET L'ASSISTANCE D'UNE APPLICATION LOGICIELLE INTRANET DANS LE CADRE DES CONVENTIONS GÉNÉRALES DE GROUPEMENT DE COMMANDES PROPOSÉES PAR CAEN LA MER

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré :

DECIDE de participer au marché relatif à l'acquisition, l'installation, la mise en œuvre, la formation, la maintenance et l'assistance d'une application logicielle intranet dans le cadre du groupement de commandes proposé par Caen la mer ;

ACTE que la participation à la consultation engage la commune à exécuter le marché/accord-cadre correspondant avec la ou les entreprises retenues ;

APPROUVE l'expression des besoins de la commune ;

AUTORISE le maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de cette délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2018-05-14/32 - PARTICIPATION À UN MARCHÉ RELATIF À L'ACQUISITION, L'INSTALLATION, LA MISE EN ŒUVRE, LA FORMATION, LA MAINTENANCE ET L'ASSISTANCE D'UNE SOLUTION DE GESTION DES RECRUTEMENTS DANS LE CADRE DES CONVENTIONS GÉNÉRALES DE GROUPEMENT DE COMMANDES PROPOSÉES PAR CAEN LA MER

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré :

DECIDE de participer au marché relatif à l'acquisition, l'installation, la mise en œuvre, la formation, la maintenance et l'assistance d'une solution de gestion des recrutements dans le cadre du groupement de commandes proposé par Caen la mer ;

ACTE que la participation à la consultation engage la commune à exécuter le marché/accord-cadre correspondant avec la ou les entreprises retenues ;

APPROUVE l'expression des besoins de la commune annexée à la présente délibération ;

AUTORISE le maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de cette délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2018-05-14/33 - PARTICIPATION À UN MARCHÉ RELATIF À LA MISE EN ŒUVRE D'UN PARAPHEUR ÉLECTRONIQUE DANS LE CADRE DES CONVENTIONS GÉNÉRALES DE GROUPEMENT DE COMMANDES PROPOSÉES PAR CAEN LA MER

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré :

DECIDE de participer au marché relatif à l'acquisition, l'installation, la mise en œuvre, la formation, la maintenance et l'assistance d'une solution de « parapheur électronique » dans le cadre du groupement de commandes proposé par Caen la mer ;

ACTE que la participation à la consultation engage la commune à exécuter le marché/accord-cadre correspondant avec la ou les entreprises retenues ;

APPROUVE l'expression des besoins de la commune ;

AUTORISE le maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de cette délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2018-05-14/34 - PARTICIPATION À UN MARCHÉ RELATIF À LA FOURNITURE DE PAPIER DANS LE CADRE DES CONVENTIONS GÉNÉRALES DE GROUPEMENT DE COMMANDES PROPOSÉES PAR CAEN LA MER

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré :

DECIDE de participer au marché relatif à la fourniture de papier dans le cadre du groupement de commandes proposé par Caen la mer ;

ACTE que la participation à la consultation engage la commune à exécuter le marché correspondant avec la ou les entreprises retenues ;

APPROUVE l'expression des besoins de la commune ;

AUTORISE le maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de cette délibération.

Vote : Unanimité

**N° C-2018-05-14/35 - PARTICIPATION À UN MARCHÉ RELATIF AUX MOYENS D'IMPRESSION ET DE REPROGRAPHIE DANS LE CADRE DES CONVENTIONS GÉNÉRALES DE GROUPEMENT DE COMMANDES PROPOSÉES PAR CAEN LA MER
LE CONSEIL MUNICIPAL**

Après en avoir délibéré :

DECIDE de participer au marché relatif aux moyens d'impression et de reprographie dans le cadre du groupement de commandes proposé par Caen la mer ;

ACTE que la participation à la consultation engage la commune à exécuter le marché correspondant avec la ou les entreprises retenues ;

APPROUVE l'expression des besoins de la commune ;

AUTORISE le maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2018-05-14/36 - IMMOBILIÈRE BASSE SEINE - CESSIION DE PATRIMOINE PAR PARTÉLIOS RÉSIDENCE DE 46 LOGEMENTS RUE WÜRZBURG À CAEN - GARANTIE D'EMPRUNT D'UN MONTANT DE 350 000 EUROS AUPRÈS DU CRÉDIT AGRICOLE À HAUTEUR DE 50 %

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

ACCORDE la garantie de la Ville à la société Immobilière Basse Seine pour le remboursement à hauteur de 50 % de toutes les sommes dues au titre de l'emprunt n°10000190714 de 350 000 euros contracté auprès du Crédit Agricole ;

AUTORISE le Maire ou son représentant, à signer l'ensemble des pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;

AUTORISE le Maire ou son représentant, en contrepartie de cette garantie d'emprunt, à signer la convention prévoyant, conformément aux dispositions du code de la construction et de l'habitation et notamment ses articles L441-1 et R441-5 et suivants, la réservation de 10% des logements du programme financé par l'emprunt garanti ;

DIT QUE la présente délibération abroge celle du 29 juin 2015 ayant pour objet la garantie d'emprunt accordée à Partélios Résidence.

Vote : Unanimité

N° C-2018-05-14/37 - EHPAD JEAN FERDINAND DE SAINT JEAN - RECONSTRUCTION D'UN EHPAD DE 94 PLACES AU 26 RUE DU DOCTEUR CALMETTE À CAEN - GARANTIE D'EMPRUNT D'UN MONTANT DE 6 450 000 EUROS AUPRÈS DE LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS À HAUTEUR DE 50%

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

ACCORDE la garantie de la Ville à hauteur de 50 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 6 450 000 euros souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de Prêt n° 73456 constitué d'une ligne de Prêt. Ce prêt est destiné à financer la construction d'un EHPAD de 94 lits situé au 26 rue du Docteur Calmette à Caen ;

S'ENGAGE pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt ;

AUTORISE le Maire ou son représentant, en contrepartie de cette garantie d'emprunt, à signer la convention prévoyant, conformément aux dispositions du code de la construction et de l'habitation et notamment ses articles L441-1 et R441-5 et suivants, la réservation de 10 % de logements du programme financé par l'emprunt garanti.

Vote : Unanimité

N° C-2018-05-14/38 - CALVADOS HABITAT - PRÊT DE FIN DE CHANTIER POUR CONSTRUCTION DE 42 LOGEMENTS AVENUES DE ROUEN ET DE PARIS À CAEN - GARANTIE D'EMPRUNT D'UN MONTANT DE 331 000 EUROS AUPRÈS DE LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS À HAUTEUR DE 50%.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

ACCORDE la garantie de la Ville à hauteur de 50 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 331 000 euros souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de Prêt n° 71938 constitué de 1 ligne de Prêt ;

S'ENGAGE pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt ;

AUTORISE le Maire ou son représentant, en contrepartie de cette garantie d'emprunt, à signer la convention prévoyant, conformément aux dispositions du code de la construction et de l'habitation et notamment ses articles L441-1 et R441-5 et suivants, la réservation de 10% des logements du programme financé par l'emprunt garanti.

Vote : Unanimité

N° C-2018-05-14/39 - CALVADOS HABITAT - PRÊT DE FIN DE CHANTIER POUR ACQUISITION EN VEFA DE 21 LOGEMENTS RUE DE FALAISE À CAEN - GARANTIE D'EMPRUNT D'UN MONTANT DE 24 500 EUROS AUPRÈS DE LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS À HAUTEUR DE 50%.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

ACCORDE la garantie de la Ville à hauteur de 50 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 24 500 euros souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et

Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de Prêt n° 70370 constitué de 1 ligne de Prêt ;

S'ENGAGE pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt ;

AUTORISE le Maire ou son représentant, en contrepartie de cette garantie d'emprunt, à signer la convention prévoyant, conformément aux dispositions du code de la construction et de l'habitation et notamment ses articles L441-1 et R441-5 et suivants, la réservation de 10% des logements du programme financé par l'emprunt garanti.

Vote : Unanimité

N° C-2018-05-14/40 - DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT DE LA VILLE DE CAEN À LA SMACL

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

DECIDE à l'unanimité de ne pas procéder au vote à bulletin secret et de voter à main levée ;

DESIGNE Madame Joëlle LEBREUILLY pour représenter la Ville de Caen au sein des instances de la SMACL ;

AUTORISE le maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2018-05-14/41 - CCAS - SERVICE COMMUNAL DU LOGEMENT - FONDS DE SOLIDARITÉ POUR LE LOGEMENT (FSL) - PARTICIPATION DE LA VILLE - ANNÉE 2018

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

DECIDE de fixer la participation de la Ville au Fonds de Solidarité pour le logement sur la base de **0.17€** par habitant soit **18 064.20 €** ;

AUTORISE le maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2018-05-14/42 - LUTTE CONTRE LE FRELON ASIATIQUE - CONVENTION AVEC LA FREDON

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

APPROUVE le plan départemental de lutte contre le frelon asiatique proposé par la FREDON ;

AUTORISE le maire ou son représentant à signer la convention de lutte collective contre les frelons asiatiques sur le département du Calvados proposée par la FREDON ;

DIT que la signature de la convention est conditionnée à la délibération préalable du conseil communautaire autorisant le Président de Caen la Mer à signer la convention portant sur l'animation, la coordination et le suivi des actions du plan de lutte contre les frelons asiatiques sur le département du Calvados et conditionnant la signature des conventions entre la FREDON et les communes de Caen la mer ;

AUTORISE la prise en charge de la destruction des nids de frelons asiatiques chez les particuliers sur le territoire communal ;

DIT que cette prise en charge est conditionnée au fait que la commune ait identifié le nid de frelons asiatiques et que l'entreprise en charge de l'intervention ait été missionnée par la FREDON après accord d'un agent du service communal d'hygiène et de santé ;

AUTORISE le versement d'une participation financière à la FREDON correspondant au reste à charge du coût de destruction des nids secondaires sur le domaine public et privé communal ;

AUTORISE le maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2018-05-14/43 - DÉPÉNALISATION DU STATIONNEMENT PAYANT - ENCAISSEMENT ET REVERSEMENT DES FORFAITS POST STATIONNEMENT - CONVENTION ENTRE LA VILLE DE CAEN ET LA COMMUNAUTÉ URBAINE CAEN LA MER

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE la convention d'encaissement et de reversement des Forfaits Post Stationnement entre la Ville de Caen et la Communauté urbaine Caen la Mer ;

AUTORISE le maire ou son représentant à signer ladite convention ainsi que les actes liés à la mise en œuvre du reversement du forfait post stationnement à la Communauté urbaine.

Vote : Unanimité

N° C-2018-05-14/44 - CONVENTION DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC POUR L'EXPLOITATION DU CARGÖ, SALLE DE MUSIQUES ACTUELLES ET L'ORGANISATION DU FESTIVAL NÖRDIK IMPAKT! - CHOIX DU DÉLÉGATAIRE - CONVENTION DE DÉLÉGATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

DECIDE de confier l'exploitation du Cargö, scène de musiques actuelles de Caen et l'organisation du festival Nördik Impakt! par délégation de service public pour une durée de 4 ans commençant à courir le 1^{er} juillet 2018 à l'association Arts Attack! ;

APPROUVE les termes de la convention de délégation de service public pour l'exploitation du Cargö, scène de musiques actuelles de Caen et l'organisation du festival Nördik Impakt! ;

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer la convention de délégation de service public pour l'exploitation du Cargö, scène de musiques actuelles de Caen et l'organisation du festival Nördik Impakt! établie entre la Ville de Caen et l'association Arts Attack! et à accomplir toutes formalités, diligences et actes nécessaires à son exécution.

Vote : Unanimité

N° C-2018-05-14/45 - APPROBATION DE LA GRILLE TARIFAIRE 2019 DU MÉMORIAL DE CAEN

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

APPROUVE la grille tarifaire du Mémorial de Caen présentée pour l'année civile 2019 ;

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2018-05-14/46 - MUSÉE DES BEAUX-ARTS - EXPOSITION VERA MOLNAR / "UNE LIGNE..." - CONVENTION DE PARTENARIAT ÉDITORIAL

Acte retiré de l'ordre du jour.

N° C-2018-05-14/47 - ACTIVITÉS CULTURELLES - SIGNATURE DES CONTRATS D'ARTISTES

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

AUTORISE le maire ou son représentant à signer les contrats d'engagement d'artistes, d'intervenants, d'auteurs, d'animateurs ou de techniciens, les conventions artistiques, les contrats d'achat ou de ventes de spectacles, de coréalisation, les conventions artistiques et de coproduction dans la limite des crédits annuels votés selon le périmètre suivant :

- Les contrats d'engagement, les contrats de cession de droits d'exploitation d'un spectacle, les contrats de coréalisation et les conventions artistiques sur la saison 2018/2019 et 2019/2020
- Les contrats de coproduction pour les saisons 2018/19, 2019/20, 2020/2021 et 2021/2022.

Vote : Unanimité

N° C-2018-05-14/48 - PEG - PROJET EDUCATIF GLOBAL - ANNÉE SCOLAIRE 2017-2018 - PRÉSENTATION DES DEMANDES DE SUBVENTIONS AFFECTÉES.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

DECIDE d'accorder les subventions affectées suivantes :

| | |
|--|---------|
| Centre d'animation Saint Jean Eudes | 1 700 € |
| Centre socio culturel CAF Pierre Heuzé | 3 000 € |
| AMVD « La Pierre Heuzé se met au Sport » | 3 000 € |
| AMVD « séjour au ski »..... | 1 200 € |
| AMVD « place aux jeux »..... | 700 € |
| Le Tunnel..... | 700 € |
| AFEV | 2 500 € |
| Horizon jeunesse | 2 750 € |
| Arts Itinérants | 2 500 € |
| 1,2,3, Loisirs..... | 2 000 € |
| TANDEM | 1 000 € |
| En scène à Caen..... | 200 € |
| Ligue contre le cancer | 1 000 € |
| ASNORA..... | 500 € |
| La Huit Production | 1 000 € |
| IRQUA..... | 1 000 € |
| Territoires Pionniers | 1 500 € |

AUTORISE le maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2018-05-14/49 - PES - PROJETS EDUCATIFS SCOLAIRES - ANNÉE SCOLAIRE 2017-2018 - 2ÈME APPEL À PROJETS - PRÉSENTATION DES DEMANDES DE SUBVENTIONS AFFECTÉES.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

DECIDE d'accorder les subventions affectées aux coopératives scolaires des écoles suivantes :

| | |
|--|---------|
| École maternelle Eustache Restout | 1 500 € |
| École élémentaire Bicoquet..... | 845 € |
| École élémentaire Haie Vigné..... | 1 500 € |
| École élémentaire Jean Moulin..... | 1 200 € |
| École primaire Léopold Sédar Senghor | 2 217 € |

AUTORISE le maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2018-05-14/50 - JEUNESSE ET VIE ETUDIANTE - SUBVENTIONS AFFECTÉES TROPHÉES "CAEN T'ES JEUNE 2018" : L'ART RÉGNAIT, ASSOCIATION SPORTS ET LOISIRS DU CHEMIN VERT ASLCV, AFEV, DÉFI VOILE, CERCLE HYPATHIE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

APPROUVE l'attribution des subventions suivantes :

| | |
|--|------|
| - Association Sports et Loisirs du Chemin Vert – projet Caen t'es sport..... | 650€ |
| - Association L'Art Régnait – projet de comédie musicale Baudelaire | 650€ |
| - AFEV – sortie à Tatihou | 400€ |
| - Association Défi voile..... | 400€ |
| - Association Cercle Hypathie..... | 200€ |

AUTORISE le maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2018-05-14/51 - DIRECTION DE LA JEUNESSE ET DE LA VIE ÉTUDIANTE - SUBVENTIONS AFFECTÉES TANDEM (A TOUS JEUNES) ET PHÉNIX ASSOCIATION CAENNAISE DES JEA (CONGRÈS DES ÉTUDIANTS EN MÉDECINE)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

APPROUVE, l'attribution des subventions suivantes :

| | |
|--|---------|
| - Tandem , centre d'animation Beaulieu Maladrerie (Festival A Tous Jeunes) | 2 000 € |
| - Phénix Association Caennaise des JEA (colloque des étudiants en médecine) | 600 € |

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2018-05-14/52 - DIRECTION DES SPORTS - SUBVENTIONS AFFECTÉES - MAI 2018

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

APPROUVE l'attribution de subventions affectées aux associations suivantes :

| | |
|--|----------|
| CONQUERANT BADMINTON CLUB DE CAEN : | 1 000 € |
| ROLLER SKATING HOCKEY CAEN : | 800 € |
| LA BUTTE : | 1 000 € |
| (et apport d'une aide logistique estimée à : 5 400 €) | |
| U.F.O.L.E.P. : | 2 000 € |
| COMITE D'ORGANISATION DES COURANTS DE LA LIBERTE - COCL : | 55 000 € |
| (et apport d'une aide logistique estimée à : 46 000 €) | |
| COMITE REGIONAL DE GYMNASTIQUE : | 20 000 € |
| LINE UP 14 : | 2 500 € |

APPROUVE l'attribution d'une subvention d'équipement à l'association suivante :

AVANT-GARDE CAENNAISE :..... 35 300 €

APPROUVE les termes de la convention entre la ville de Caen et le comité régional de gymnastique ;

AUTORISE le maire ou son représentant à signer ladite convention avec le comité régional de gymnastique ainsi que toutes autres pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2018-05-14/53 - JEUNESSE ET VIE ETUDIANTE - GESTION DU CENTRE D'ANIMATION DE LA GRÂCE DE DIEU - SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2018 (LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

APPROUVE, l'attribution de la subvention suivante

- Ligue de l'Enseignement - gestion du CA de la Grâce de Dieu (exercice 2018) : ... 500 700€

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tout document permettant la mise en œuvre de cette délibération.

Vote : Unanimité

**Les délibérations peuvent être consultées à l'Hôtel de Ville à la Direction des Assemblées.
AFFICHE A L'HOTEL DE VILLE, LE 18 MAI 2018**